

Département de Saône-et-Loire
COMMUNE DE LA CLAYETTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2024/03

Séance du 29 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf du mois de janvier à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian LAVENIR, Maire.

Date de convocation : 24 janvier 2024		Présents : LAVENIR Christian, LE CLOIREC Alain, LABONNE NOLLET Laurie, BERDAGUE Patrick, MORIN DESMURS Michèle, DESCHARNE Samuel, PLATHEY Pierre, BUSSEUIL Georges, MATHUS Véronique, CLEMENT Pascal, CLEMENT Nathalie, DELANGLE Sylvain, BENCADI Karim, MUNCH Armelle, MARTINOT Noémie, LAROCHE Daniel, MATHIEUX Marc.
Nombre de Membres en exercice :	19	
Nombre de Membres présents :	17	
Nombre de suffrages exprimés :	18	
Votes Pour :	18	Procurations : BOUCLIER Florence a donné pouvoir à MORIN DESMURS Michèle
Vote Contre :	0	Absents excusés : DELANGLE Sylvie
Abstentions :	0	Le secrétariat a été assuré par : BERDAGUE Patrick

Objet : Aménagements et sécurisation des espaces publics - demande de subvention au titre de la DETR-DSIL 2024

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le projet d'aménagements et de sécurisation des espaces publics, conventionné « Petites Villes de Demain », peut bénéficier de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local au titre de l'aménagement et de la sécurisation d'espaces publics.

Ce projet montre la réelle volonté de la Municipalité de concevoir des espaces attractifs, sécuritaires et innovants, tout en intégrant les problématiques actuelles environnementales, notamment en maîtrisant les ambiances climatiques sur le centre-bourg. Ces aménagements concourront à rendre ce secteur accessible à tous, à stimuler l'attractivité du centre-bourg en renforçant les interconnexions et à développer davantage de cohésion sociale en créant un lieu de rencontre qualitatif où il fait bon vivre.

Les objectifs principaux de cet aménagement reposent sur :

- la requalification qualitative de l'entrée de ville (axe Charolles),
- la desimperméabilisation des surfaces
- la gestion des eaux pluviales par l'intégration de noues, de matériaux perméables,...
- le développement des transitions urbaines, notamment pour les modes doux, entre le pôle économique situé à l'Ouest et le centre-bourg,
- le paysagement, de manière plus importante des espaces publics, en favorisant la biodiversité (plantation de végétation,....),
- la mise en valeur les éléments architecturaux et de patrimoine existants : le Château, l'ancien moulin (propriété privée), le belvédère,...

D2024/9



Le montant de l'opération est estimé à **1 292 276 € HT, soit 1 550 731€ TTC** et se décompose comme suit :

Levé topographique	2 600€
Maitrise d'œuvre	102 500€
Publication, frais administratifs	3 000€
Coordonnateur SPS	2 000€
Travaux d'aménagement	1 180 376€
Diagnostic amiante HAP	1 800€

Le plan de financement prévisionnel de cette opération d'un montant de 1 292 276 € HT est le suivant :

Sources	Types d'aide	Base HT subventionnable	Montant de l'aide sollicitée	Montant de l'aide obtenue	Taux	Etat d'avancement de la demande d'aide
Financements publics						
Etat	DSIL	1 292 276€	654 279€		50.63%	
Région	C2R	1 292 276€	329 530€		25.5%	Dossier de demande d'aide non déposé (doit être en phase DCE pour le faire)
Département	Appel à projets 2023 – volet desimpermeabilisation et gestion des eaux pluviales	206 588€ HT	50 000 €	50 000 €	3.87%	Aide obtenue et notifiée
Total financements sollicités			1 033 810€		80%	
Total financements obtenus			50 000€			
Auto-financement						
Fonds propres			258 466€			
Emprunt	Ligne de trésorerie		0 €			
Total HT			258 466€		20%	

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

*DCE : Mai 2024

*Consultation : Juin 2024

*Négociations et notifications : Septembre 2024

*Préparations de chantier : Octobre 2024

*Démarrage des travaux : novembre 2024

*réception des travaux : juillet 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réalisation du projet présenté estimé à **1 292 276 € HT, soit 1 550 731€ TTC.**
- **VALIDE** le plan de financement exposé.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la DSIL 2024 à hauteur de 50.63% du montant HT des travaux pour son opération d'aménagements et sécurisation des espaces publics, conventionné « Petites Villes de Demain ».
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et à signer tout document relatif à cette opération.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus.

Acte télétransmis au contrôle de légalité le

.....20/02/2024.....

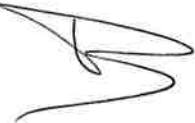
Acte contresigné le

Le Maire, C. LAVENIR

Le Maire, C. LAVENIR



Le/La secrétaire de séance,



Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le



ID : 071-217101336-20240129-D2024_03-DE

